

La réforme des fonds structurels européens

Déclaration du groupe des Entreprises

Aux deux tiers du Cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020, la période est encore propice à des observations sur la réforme des fonds européens structurels et d'investissements. La Commission européenne travaille déjà sur le prochain cadre du CFP (2021-2027) et il convient pour la société civile organisée de faire valoir ses demandes. Nous avons en effet déjà une première vision des nombreuses difficultés qui se posent.

Bien qu'étant essentiels, particulièrement en matière de compétitivité de l'économie et d'emploi, de transition énergétique et d'égalité des territoires et des chances, ces instruments souffrent de complexités et de lourdeurs. Ce qui pénalise leur mise en œuvre, d'une part dans l'application de ces programmes et d'autre part dans le risque de dilution lié à une multiplication des objectifs assignés aux FESI.

Ce constat décevant est largement partagé. Le défaut de maîtrise technique de l'utilisation de ces fonds a des conséquences très négatives : soit pouvant entraîner un redressement a posteriori des sommes engagées soit une sous-utilisation des budgets disponible.

Il convient dès lors de chercher à améliorer et à mieux cibler l'utilisation de ces fonds européens et à améliorer leurs modalités d'utilisation. À ce titre nous sommes particulièrement attachés à plusieurs préconisations faites dans cet avis :

- alléger les conditionnalités qui ne reposent pas sur des bases réglementaires, européennes ;
- renforcer l'accompagnement des porteurs de projets ;
- renforcer la part des FESI consacrés à l'apprentissage et à la formation professionnelle continue, l'innovation, la compétitivité des PME ;
- renforcer la communication vis-à-vis des parties prenantes ;
- et sécuriser l'utilisation de ces fonds.

Ces fonds structurels sont des instruments utiles à la cohésion économiques, sociale et territoriale et nous devons promouvoir leur bonne utilisation. Les préconisations faites dans cet avis devraient y participer. Le groupe des Entreprises a voté positivement ce projet d'avis.